

**PRÉFET
DU MORBIHAN***Liberté
Égalité
Fraternité***Direction départementale
des territoires et de la mer**Vannes, le **16 JAN. 2023**

Service urbanisme, habitat et construction
Mission animation et Loi Littoral
Affaire suivie par : V. SIMON
Tél : 02 56 63 73 93
Mél : ddtm-sua-commission-des-sites@morbihan.gouv.fr

Le préfet
à
Monsieur le maire
11, place de Polignac
56 520 GUIDEL

OBJET : Révision générale PLU – Modification classement EBC**REF** : article L.121-27 du Code de l'Urbanisme

Vous m'avez adressé, pour examen par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, le projet de modification de votre PLU en lien avec la modification du classement des EBC, en application de l'article L. 121-27 du code de l'Urbanisme.

La CDNPS s'est réunie le 15 décembre 2022 et a émis un avis favorable au projet présenté, les services de l'Etat étant en accord avec la proposition de la commune, sous réserve de l'ajout des boisements situés sur les parcelles ZY 0531 et ZY 527, qui correspondent à des compensations d'un dossier Espèces Protégées.

Cet avis s'applique sans préjudice des autres réglementations en vigueur.

Le préfet

Pour le préfet, par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND